

**AVIS PUBLIC
DU CHANGEMENT DE LIEU
POUR LA TENUE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026**

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est donné qu'une modification au calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2026 a été apportée en ce qui concerne la séance du mois de septembre. Le calendrier modifié est ci-après reproduit :

SEPTEMBRE

Lundi 28 septembre 2026 à 20 h à la salle des Chevaliers de Colomb
de Cadillac située au 19 de la rue de Cadillac

CADILLAC

Donné à Rouyn-Noranda, ce 31^e jour d'août 2026
et publié le 9 septembre 2026



Angèle Tousignant, greffière